

**APPEL À CANDIDATURE ET A PROJET D'OPÉRATEURS
CANDIDATS POUR L'ÉTUDE, LA RÉALISATION ET
L'EXPLOITATION D'OMBRIÈRES PHOTOVOLTAÏQUES
POUR PARKINGS.**

REGLEMENT DE CONSULTATION.

Date et heure limites de remise des candidatures : 04 Octobre 2019 à 17h00.

SOMMAIRE

1.	PREAMBULE.....	4
2.	PRESENTATION D'EDEIS CONCESSIONS	4
3.	OBJET DE LA CONSULTATION	5
5.	DETAIL DES PRECONISATIONS TECHNIQUES.....	6
5.1.	TECHNOLOGIE DES OMBRIERES PHOTOVOLTAÏQUES.....	6
5.2.	RACCORDEMENT ELECTRIQUE	8
5.3.	TRAVAUX INDUITS.....	8
6.	DISPOSITIONS GENERALES	9
6.1.	MODE DE REMUNERATION	9
6.2.	MONTAGE DE L'OPERATION ET DUREE.....	9
6.3.	CALENDRIER DE LA CONSULTATION.....	9
6.4.	CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES	9
6.5.	CONFIDENTIALITE	9
6.6.	REDEVANCE LOCATIVE	10
6.7.	NORMES A RESPECTER	10
6.8.	TERRAINS CONCERNES	10
7.	COMPOSITION DES OFFRES.....	10
7.1.	VOLET CAPACITE FINANCIERE ET SOLIDITE JURIDIQUE.....	10
7.2.	VOLET EXPERIENCE ET REALISATIONS PASSEES	11
7.3.	VOLET REDEVANCE PROPOSEE.....	11
8.	JUGEMENT DES OFFRES ET CRITERES D'ANALYSE.....	11
8.1.	CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES :	11
8.2.	CRITERES DE SELECTION DES PROPOSITIONS :	11
9.	ANNEXES.....	14
	Annexe 1 : Liste des parkings devant faire l'objet d'une proposition	14
	Annexe 2 : Parkings de l'aéroport de Nîmes-Alès-Camargue-Cévennes.....	15
	Annexe 3 : Parkings de l'aéroport de Dijon-Bourgogne,	16
	Annexe 4 : Parking de l'aéroport Tours Val de Loire,	17

Avertissement

I Les informations contenues dans ce document de Consultation ou les autres informations par la suite fournies aux candidats, soit verbalement soit par écrit ou toute autre forme, par ou pour le compte d'Edeis Concessions ou un de leurs employés ou conseillers, concernent exclusivement les termes et les conditions et modalités de cette Consultation.

II Edeis Concessions, ses employés et conseillers n'assument aucune responsabilité envers quiconque, y compris tout requérant pour toute perte, dommages, coûts ou frais qui peut découler de ce processus d'adjudication.

III Cette Consultation, ainsi que ses annexes, ne sont pas transférables. Elles ne peuvent pas être copiées ou distribuées par le bénéficiaire à des tiers (sauf à titre confidentiel à des conseillers professionnels du bénéficiaire). Cette Consultation devra rester confidentielle même dans le cas de non poursuite du processus de la part du requérant.

IV Edeis Concessions n'accepte également aucune responsabilité de quelque nature qui pourrait découler d'une négligence ou découlant de tout lien entre tout soumissionnaire potentiel et certaines déclarations contenues dans cette Consultation. Pour préparer leur offre, il incombe aux requérants de faire leur propre évaluation concernant l'opportunité que peut représenter pour eux ce projet.

V Le demandeur devra supporter tous les coûts associés ou relatifs à la préparation et la soumission de son offre, y compris, mais non limité à, la préparation, les copies, l'affranchissement, les frais de livraison ou autres frais liés à toute démonstration ou de présentation pouvant être exigées par Edeis Concessions ou autres coûts engagés dans le cadre ou ayant trait à cette offre. Tous ces frais et dépenses resteront à charge du demandeur, et Edeis Concessions ne sera pas tenue responsable de quelque manière que ce soit pour celles-ci ou pour tous autres frais, coûts ou autres, engagés par tout candidat, dans la préparation ou la présentation de son offre, quel que soit l'issue du processus de sélection.

VI Edeis Concessions se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre ; qualifier ou disqualifier tout soumissionnaire sans indication de motif. En outre, Edeis Concessions se réserve le droit à modifier, réviser ou / et annuler les critères d'admissibilité et le processus de Consultation à tout moment et sans préavis et sans justification.

VII Edeis Concessions, à sa seule discrétion, se réserve le droit, jusqu'à la date de clôture de la procédure de Consultation, de modifier les modalités proposées et les conditions énoncées selon les besoins, y compris l'annulation complète de cette Consultation.

1. PREAMBULE

Dans le cadre de la transition énergétique et de la promotion des énergies renouvelables, EDEIS a décidé de couvrir certains parkings de ses aéroports en d'Ombrières photovoltaïques.

Dans cette optique, EDEIS souhaite donner à bail à construction à des professionnels techniques et financiers du secteur photovoltaïque, dans le respect des conditions fixées par les normes et règlements en vigueur pour ce type d'installations.

A cet effet EDEIS Concessions a décidé de lancer un appel à projets de référencement auprès des professionnels concernés et susceptibles de procéder aux démarches suivantes :

- ✚ L'étude de faisabilité,
- ✚ Financer les travaux permettant la mise en œuvre des installations techniques,
- ✚ Exploiter et entretenir la centrale photovoltaïque,
- ✚ Prendre en charge l'assistance maîtrise d'ouvrage de l'opération éventuellement,
- ✚ Prendre en charge la maîtrise d'œuvre de l'opération éventuellement,
- ✚ Prendre en charge le démantèlement total de l'installation en fin d'exploitation.

2. PRESENTATION D'EDEIS CONCESSIONS

EDEIS Concessions rassemble toutes les compétences nécessaires pour répondre aux besoins et exigences de la gestion d'un aéroport efficace :

- ✚ Aménagement des infrastructures et des sites,
- ✚ Exploitation opérationnelle et gestion des ressources,
- ✚ Maintenance et entretien des installations, des équipements et des infrastructures,
- ✚ Certification de sécurité et homologation de l'aéroport,
- ✚ Développement des services aéronautiques et extra aéronautiques,
- ✚ Gestion des actions environnementales,
- ✚ Animation des relations avec les autorités délégantes, les autorités en charge de la promotion touristique et du développement économique local...

EDEIS Concessions est le leader de la gestion des aéroports en France, avec un portefeuille de 18 aéroports français en gestion déléguée. Si on ajoute l'aéroport espagnol de Castellon, dont elle assure la gestion et l'exploitation pour une durée de 20 ans, ce sont 19 entités publiques qui font à ce jour confiance à EDEIS Concessions.

L'équipe de collaborateurs, constituée au sein des services supports d'EDEIS groupe et de ses filiales dédiées à l'exploitation des aéroports en gestion déléguée, bénéficie de cette expérience de plus de 10 ans acquise dans la gestion et l'exploitation d'aéroports. Cette expérience permet de proposer tous les services relatifs à l'exploitation et la gestion d'un aéroport et d'apporter aux collectivités territoriales propriétaires d'infrastructures une solution globale et personnalisée pour tenir compte des enjeux locaux.

Portefeuille d'aéroports d'EDEIS Concessions



Ce portefeuille d'aéroports en gestion déléguée comprend actuellement les aéroports d'Aix-Les Milles, Angers Loire, Annecy Mont Blanc, Auxerre Branches, Bourges, Castellon, Chalon Bourgogne, Cherbourg Maupertus, Dijon Bourgogne, Le Havre Octeville, Mayotte, Nîmes Alès Camargue Cévennes, Reims en Champagne, Saint-Martin Grand Case, Tarbes Lourdes Pyrénées, Toulouse Francazal, Tours Val de Loire, Troyes en Champagne, Vannes Golfe du Morbihan.

EDEIS Concessions est spécialisée dans la gestion d'aéroports régionaux et d'aviation générale. Ces aéroports sont des infrastructures essentielles pour l'aménagement, le développement et l'attractivité des territoires, la mobilité des acteurs économiques et le bon déroulement de missions de service public (évacuation sanitaire, transport d'organes, sauvetage en mer et en montagne, continuité territoriale, désenclavement...). Chacun de ces aéroports a sa vocation en complémentarité des autres terrains régionaux. Notre mission est de nous engager au quotidien à déployer tous les moyens nécessaires et utiles pour que l'aéroport réponde à sa vocation aux fins de servir l'intérêt public.

3. OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet la sélection d'un ou de partenaire(s) (le « Partenaire » ou les « Partenaires ») chargé(s) de l'étude, de la conception, du financement, de la réalisation, de l'exploitation de centrales photovoltaïques en ombrières sur les parkings gérés par la société EDEIS CONCESSIONS.

Le ou les Partenaires qui auront été désignés lauréats par la société EDEIS CONCESSIONS signeront des Autorisations d'Occupation Temporaires (AOT) tripartites pour chaque projet concernant chaque parking, entre la filiale aéroportuaire, le ou les Partenaires (ou toute filiale du ou des partenaires) et le propriétaire foncier du parking, sous réserve de l'accord dudit propriétaire foncier.

[Dossier d'appels à projets - Ombrières photovoltaïques](#)

La durée de ces AOT sera de 30 ans sans reconduction tacite. Il est rappelé qu'à l'issue de cet appel d'offre de référencement, que chaque filiale aéroportuaire concernée procédera à son appel d'offre.

Pour la réalisation des travaux, des baux à construction devront être conclu entre les parties.

Les différents projets seront présentés à l'Appel d'Offres de la Commission de Régulation de l'Energie(CRE), « **centrales au sol entre 500 kWc et 30 MWC** », pour la 6^e période ou à tout Appel d'Offres ultérieur. Le ou les Partenaire(s) mèneront toutes les démarches nécessaires au dépôt à l'Appel d'Offres de la CRE, à l'étude, à la réalisation et à l'exploitation des projets de centrales pour lesquels ils auront été désignés lauréats par EDEIS.

4. MISE A DISPOSITION DU DOSSIER

Dès la publication de l'avis, le dossier est disponible en téléchargement sur les sites Internet suivants :

 <https://www.edeis.com>,

 Ou sur demande à l'adresse mail : projets.photovoltaiques@edeis.com.

5. DETAIL DES PRECONISATIONS TECHNIQUES

5.1. TECHNOLOGIE DES OMBRIERES PHOTOVOLTAÏQUES

Structure des combrières :

Le candidat proposera une structure primaire composée des éléments principaux suivants et de l'ensemble des éléments de fixation associés à la construction des ombrières :

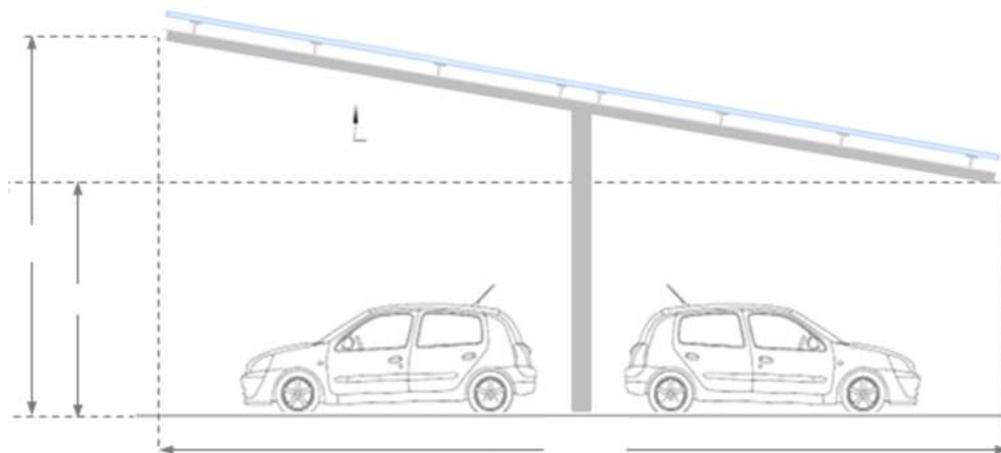
-  Assemblage poteau/arbaliéristier
-  Panne longitudinales

Le candidat proposera des profilés métalliques suivants (ou techniquement équivalentement) :

Type de profilés autorisés	IPE, IPEA et PRS
Classe de l'acier	S235 à S460
Traitement	Acier galvanisé à chaud selon les normes ISO 1461 et associés

L'ensemble de la charpente acier ainsi que la structure de fixation métallique des panneaux, devra avoir une réaction au feu M0 (Norme NF P.92.507).

Le candidat indiquera un schéma de coupe décrivant la structure et les dimensions des ombrières envisagées tel que ci-dessous :



Technologie des panneaux solaires :

Le candidat privilégiera la mise en place de panneaux solaires photovoltaïques de type monocristallins de nouvelle génération, permettant d'optimiser la productivité du site, sans remettre en cause l'implantation des parkings existants.

Les panneaux solaires devront être approuvés pour les zones aéroportuaires en répondant en tous points aux exigences règlementaires de la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC). Les propriétés anti-réflexion des panneaux solaires concernés seront optimales avec une ultra faible luminance de type Saint-Gobain Albarino ou techniquement équivalent.

Le candidat devra justifier le lieu de fabrication des équipements, y compris le lieu et les modalités d'assemblage ainsi que le bilan carbone des modules.

Appareils d'éclairage :

Il sera prévu un **éclairage sous Ombrières** par des luminaires LED étanches et robuste afin de compenser le démontage des candélabres/lampes existants. La **gestion d'éclairage** des luminaires sera réalisée par des détecteurs de présence asservi à la lumière naturel avec préavis d'extinction avec fonction corridor. L'installation et le financement d'un éclairage aux normes, ainsi que l'éventuelle dépose de l'éclairage existant si nécessaire, sera à la charge du candidat dans son offre.

Option N°01 – Evacuation des eaux pluviales :

Il sera prévu en option, l'installation de gouttières pour l'évacuation des eaux pluviales mais la couverture sera suffisante pour protéger les véhicules des intempéries.

Option N°02 – Guidage à la place :

Il sera prévu en option, l'installation de bornes de guidage à la place intégrant l'affichage du nombre de places disponibles en tête d'allée.

Option N°03 – Bornes de recharge pour véhicules électriques :

Il sera prévu en option, l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques sous les ombrières photovoltaïques afin de proposer aux clients et collaborateurs de recharger leurs véhicules électriques.

5.2. RACCORDEMENT ELECTRIQUE

Toutes les démarches administratives et de raccordement auprès d'ENEDIS seront à la charge du candidat et répondront à la Procédure de traitement des demandes de raccordement d'une installation de production en BT de puissance supérieure à 36 kVA et en HTA, au réseau public de distribution géré par ENEDIS.

Le Candidat démarchera toutes les autorisations administratives nécessaires à la participation aux différentes sessions CRE à venir.

Toute l'installation électrique et ses composants seront conformes aux normes en vigueur, notamment au guide UTE C 15-400 et aux normes NF C 15-100 et NF C 14-100.

Dans le ou les coffrets de raccordements des panneaux et onduleurs, les protections électriques seront calibrées en fonction des tensions, intensités et nature des courants y compris courants de court-circuit et la sélectivité sera respectée.

Le ou les onduleurs seront capables de transformer la totalité du courant continu fourni par l'ensemble des panneaux photovoltaïques au maximum de leur production avec un minimum de pertes. Si plusieurs appareils sont nécessaires par rapport au nombre de panneaux, les productions de sortie en courant alternatif seront couplées en un seul point de livraison. Cette énergie en courant alternatif sera acheminée vers le poste de transformation EDF à charge du candidat dans le respect du bâti existant et des réglementations.

Le système de couplage au réseau principal sera défini par le fournisseur d'électricité.

Tous ces équipements seront fournis et installés par le candidat. Tous les logiciels nécessaires aux relevés ainsi qu'à l'exploitation des données seront prévus par le candidat.

Le candidat devra se rapprocher d'ENEDIS pour obtenir toutes les informations nécessaires et prendra à sa charge tous les frais de raccordement.

5.3. TRAVAUX INDUITS

Le candidat devra prendre à sa charge tous les travaux induits par l'étude, la réalisation et par l'exploitation des installations photovoltaïques dans les différents corps de métiers : démontage et enlèvement des candélabres existants, tranchées, remblaiements, maçonnerie, rebouchages, fourreaux, scellements, trémies, percements, rebouchages, nettoyage, protection des ouvrages, etc....

Le présent candidat devra assurer la protection, le balisage provisoire des zones travaillées ainsi que le maintien de l'éclairage pendant les périodes de fonctionnement du site.

Le candidat devra également prendre à sa charge le déplacement ou suppression de la végétation existante et le réaménagement paysager prévu conformément au PLU/ ou de la réglementation urbanistique locale.

6. DISPOSITIONS GENERALES

6.1. MODE DE REMUNERATION

La rémunération de l'opérateur sera exclusivement assurée par la vente de l'électricité produite à l'issue du deuxième appel d'offre réalisé par la filiale concernée.

6.2. MONTAGE DE L'OPERATION ET DUREE

Le candidat devra faire une proposition de montage juridique pour cette opération.

Ce montage pourra revêtir la forme d'une convention d'occupation temporaire (COT) du domaine public aéronautique ou d'un bail à construction.

6.3. CALENDRIER DE LA CONSULTATION

Le candidat retenu par EDEIS CONCESSIONS devra répondre à l'Appel d'Offres de la Commission de Régulation de l'Energie.

La date limite de remise des offres est fixée au 04 Octobre 2019 à 17h00.

6.4. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

Les candidats doivent remettre leurs offres sous format informatique (lien de téléchargement) au plus tard le 04 Octobre 2019 à 17h00. Après remise de leur offre, il est interdit à tout candidat de modifier cette offre si ce n'est dans un contexte ultérieur visant à préciser le contenu de celle-ci sur demande d'EDEIS.

Après dépouillement des offres, EDEIS se réserve la possibilité d'engager une ou plusieurs cessions de négociations

Les candidats doivent remettre une offre pour chaque parking pilote en annexe 1. Les offres sont indépendantes les unes des autres et EDEIS Concessions peut sélectionner un ou plusieurs candidats. Les propositions devront être envoyées à l'adresse mail suivante : projets.photovoltaiques@edeis.com avant le 04 Octobre 2019 à 17h00.

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées au présent document ne seront pas retenus.

Durant la période dédiée à l'appel à projets, toutes communications et demandes d'informations devront être transmises uniquement sur l'adresse mail suivante : projets.photovoltaiques@edeis.com.

6.5. CONFIDENTIALITE

Le candidat retenu s'engage à n'utiliser les informations communiquées par EDEIS CONCESSIONS que dans le cadre du développement de son activité sur le site.

6.6. REDEVANCE LOCATIVE

Pour l'occupation des surfaces de parking, le candidat devra verser une redevance locative.

- Cette redevance annuelle sera fixe et versée à terme échu le temps de la durée du contrat de complément de rémunération obtenu à l'Appel d'Offres de la CRE (20 ans).
- La redevance correspondra à un pourcentage du chiffre d'affaires les 10 dernières années jusqu'à la fin de l'AOT.
- Sur certains parkings une partie du loyer pourra être demandée à être versée à l'investissement, après mise en service de la centrale.

6.7. NORMES A RESPECTER

Les candidats sont tenus de répondre à l'ensemble des exigences du Cahier des charges de l'Appel d'Offres de la Commission de Régulation de l'Energie. Un candidat n'ayant pas répondu à l'ensemble des exigences ou dont la capacité technique ou financière est insuffisante sera éliminé et son dossier ne sera pas noté.

Les candidats s'engagent à veiller à la stricte application des règlements de sécurité en vigueur dans la conception des centrales objets de leurs offres. Les candidats s'engagent à respecter toutes les lois et normes applicables aux ouvrages. Notamment pour la partie purement photovoltaïque, les candidats respecteront scrupuleusement le guide UTE C 15-712-1 et tous règlements en vigueur au moment de la mise en œuvre des présentes.

6.8. TERRAINS CONCERNES

L'opérateur s'appuiera sur les plans de masses avec les zones d'implantations pressenties et /ou les plans de parcelles et vue aériennes annexées au présent document.

7. COMPOSITION DES OFFRES

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et les données financières présentées en euros courants hors taxes. Lors de cette transmission, ou en cas de questions complémentaires posées par EDEIS, les réponses engageront formellement le candidat.

Les offres des candidats comportent plusieurs volets.

7.1. VOLET CAPACITE FINANCIERE ET SOLIDITE JURIDIQUE

Pour chaque projet et chaque offre, le candidat présentera :

- ✚ Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses cotraitants,
- ✚ Pouvoir de la personne habilitée à engager la société,
- ✚ Extrait Kbis datant de moins de 3 mois,
- ✚ Une attestation d'assurance en cours de validité,
- ✚ Déclaration sur l'honneur par laquelle le candidat atteste ne pas entrer dans les cas d'une interdiction visée aux articles 8 et 38 de l'ordonnance no2005-649 en date du 6.06.2005, et à l'article 29 de la loi no2005-102 en date du 11.02.2005,
- ✚ Une présentation de son actionariat et du montant de ses investissements passés dans des projets d'ombrières photovoltaïques et/ou solaires.

7.2. VOLET EXPERIENCE ET REALISATIONS PASSEES

Le candidat présentera dans une note de 10 pages au maximum l'ensemble de ses réalisations de projets solaires ou à défaut les plus récents. La présentation comportera les éléments suivants :

- ✚ Une à trois références dans le domaine des installations photovoltaïques gagnées dans le cadre d'appel d'offres organisés par la CRE et références d'installations similaires réalisées,
- ✚ Lieu et date de la réalisation,
- ✚ Surface et puissance crête totale de l'installation et productivité estimée en kWc et en kWh.an/kWc,
- ✚ Qualité environnementale et valorisation du domaine,
- ✚ Montant de l'investissement...

7.3. VOLET REDEVANCE PROPOSEE

Le candidat présentera son offre de redevance de la manière suivante :

- ✚ Le montage financier,
- ✚ Le coût des investissements, de l'exploitation et de la maintenance,
- ✚ Les frais de redevance, loyer et taxes, remise en état et frais connexes,
- ✚ Le tarif auquel le Candidat a l'intention de soumissionner lors de l'appel d'offres CRE,
- ✚ Les recettes, vente d'électricité, redevance et loyer.

8. JUGEMENT DES OFFRES ET CRITERES D'ANALYSE

8.1. CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES :

Les critères de sélection d'un partenaire par EDEIS Concessions sont les suivants :

- ✚ Tout document permettant de juger des moyens humains et matériels du candidat en matière d'étude, de conception, de réalisation et d'exploitation de ce type d'installations,
- ✚ Un niveau minimal de capacité technique et professionnelle exigé : les candidats devront posséder les certificats de qualifications professionnelles suivants ou équivalents :
 - AQPV,
 - Certification ISO 9001 et 14001 (A.O CRE).

Les candidats devront également justifier d'un minimum de 100 kWc à 8 MWc d'Ombrières photovoltaïques déjà réalisées et gagnées en appels d'offres CRE.

8.2. CRITERES DE SELECTION DES PROPOSITIONS :

La valeur technique (60%) :

Les critères techniques de sélection par EDEIS d'un partenaire pour une de ses offres sont les suivants :

- ✚ Puissance et qualité de l'installation **(15 points)** :
 - Puissance crête totale de l'installation et productivité estimée en kWc et en kWh.an/kWc,
 - Fiche technique des équipements (type de cellules, onduleurs, câbles, ...),
 - Garantie technique, fiabilité et rendement des équipements et systèmes (cellules, onduleurs, ...),
 - Modalités de mise en œuvre et de démontage, impact sur les supports existants, etc.

- Respect de la réglementation en vigueur.

- ✚ **Qualité environnementale et valorisation du domaine (10 points) :**
 - Modalités de dépose et de recyclage des installations et composants, participation au programme de recyclage des panneaux solaires : PV CYCLE, possibilités de remplacement éventuel des installations en cours de contrat pour tenir compte de l'évolution des produits et technologies,
 - Empreinte écologique et les impacts environnementaux des installations et de leurs divers composants (cellules, modules, supports, onduleurs, ...), selon le contenu en CO², l'analyse du cycle de vie, des nuisances et pollutions éventuelles et le temps de retour énergétique suivant le lieu et modalité de fabrication,
 - Intégration paysagère et architecturale du projet dans le site, une visualisation sera donc proposée sous forme de photomontage,
 - Aspects pédagogiques des projets (dispositifs de communication et suivi de la production, communication, information des usagers et utilisateurs).

- ✚ **Méthodologie, organisation et planification de l'opération (10 points) :**
 - Calendrier détaillé de l'opération (phase amont CRE et post CRE)
 - Dispositions prévues pour la réalisation des installations, ainsi que pour la maintenance,
 - Programme de maintenance et d'entretien, accessibilité aux bâtiments après la pose des installations photovoltaïques.
- ✚ **Références dans le domaine des installations photovoltaïques gagnées dans le cadre d'appel d'offres organisés par la CRE et références d'installations similaires réalisées (15 points),**
- ✚ **Qualité des montages juridique et financier et des garanties proposés y compris option de recours à un financement participatif (10 points).**

Les candidats n'ayant pas fourni de mémoire technique ne seront pas classés et leur proposition déclarée irrégulière.

La valeur économique (40%) :

Les éléments qui serviront au classement en critère valeur économique sont définis dans le mémoire établi et remis par le candidat. Les sous critères ci-après seront pris en compte et seront notés sur 40 :

- ✚ Le montage financier,
- ✚ Le coût des investissements, de l'exploitation et de la maintenance,
- ✚ Les frais de redevance, loyer et taxes, remise en état et frais connexes,
- ✚ Le tarif auquel le Candidat a l'intention de soumissionner lors de l'appel d'offres CRE,
- ✚ Les recettes, vente d'électricité, redevance et loyer.

Le critère de prix : sur 40 points

La formule de notation des prix est la suivante :

$$\text{Note} = \frac{40 \times \text{Prix le plus haut}}{\text{Prix du candidat}}$$

Prix : valeur actualisée nette du montant de la redevance ou du loyer proposée.

Classement final :

La note finale de chaque candidat est obtenue par la formule suivante :

$$\text{Note finale du candidat} = \Sigma (\text{note du critère valeur technique}) + (\text{note du critère valeur économique})$$

Le classement va de la plus haute à la plus basse note et détermine le classement final des propositions.

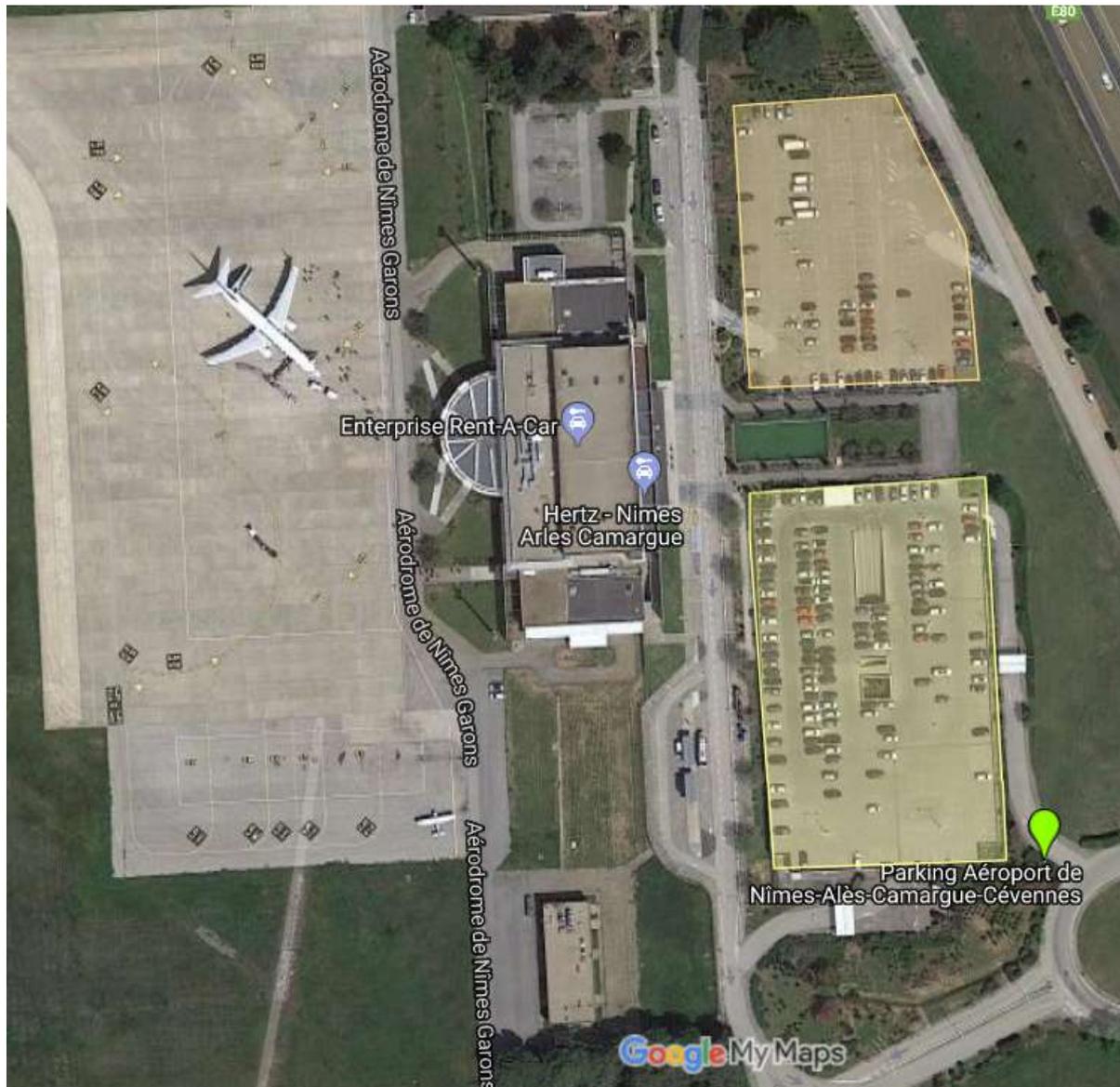
9. ANNEXES

Annexe 1 : Liste des parkings devant faire l'objet d'une proposition

- Parkings de l'aéroport de Nîmes-Alès-Camargue-Cévennes,
- Parkings de l'aéroport de Dijon-Bourgogne,
- Parkings de l'aéroport Tours Val de Loire.

Annexe 2 : Parkings de l'aéroport de Nîmes-Alès-Camargue-Cévennes

Vue aérienne des zones d'implantation des ombrières photovoltaïques :



Adresse : Aéroport de Nîmes - Alès - Camargue - Cévennes, 30800 Saint-Gilles.

Annexe 3 : Parkings de l'aéroport de Dijon-Bourgogne,

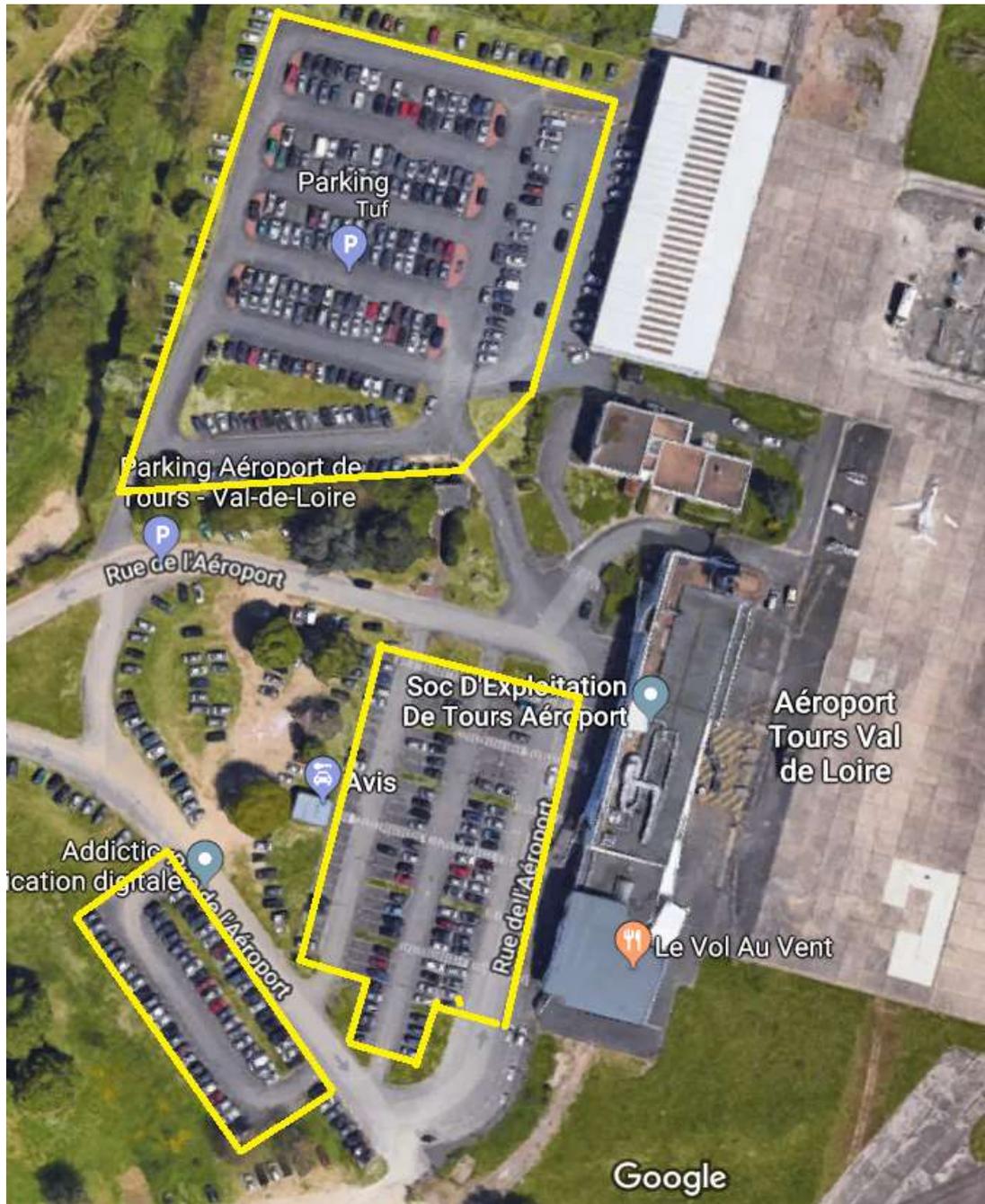
Vue aérienne des zones d'implantation des ombrières photovoltaïques :



Adresse : Aéroport de Dijon-Bourgogne, Route de Seurre, 21600 Longvic, France.

Annexe 4 : Parking de l'aéroport Tours Val de Loire,

Vue aérienne des zones d'implantation des ombrières photovoltaïques :



Adresse : Aéroport de Tours Val de Loire, 40 Rue de l'Aéroport, 37100 Tours